

## BIENVENUE DANS LE JARDIN DU MUSÉE PERMEKE.

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE AGRÉABLE VISITE, MAIS NOUS VOUS DEMANDONS DE PRÊTER ATTENTION À CERTAINES RÈGLES CONCERNANT LA VISITE DU JARDIN. CES RÈGLES SONT BASÉES SUR LA SÉCURITÉ, LE RESPECT DES AUTRES VISITEURS ET DE LA NATURE, ET LA COURTOISIE.

CE RÈGLEMENT EST ÉGALEMENT DISPONIBLE À LA RÉCEPTION DU MUSÉE ET PEUT ÊTRE CONSULTÉ SUR LE SITE WEB. TOUT VISITEUR ENTRANT DANS LE JARDIN EST SUPPOSÉ ACCEPTER CE RÈGLEMENT ET DOIT SE COMPORTE EN CONSÉQUENCE.

Les soins appropriés ont été prodigués au jardin en collaboration avec l'association écologique *Plant en Houtgoed* et en étroite concertation avec *Regionaal Landschap Houtland en Polders*. Certains éléments authentiques, tels que le parterre de gazon à l'anglaise et l'allée arborée bordée de haies, inspirés du mouvement *Arts and Crafts*, ont été restaurés d'après les photos d'archives de l'artiste. L'entretien du jardin est devenu résolument écologique et mise sur l'accroissement de la biodiversité. Il s'agit d'un jardin à l'épreuve du futur, expérimental et progressiste, qui correspond à la démarche avant-gardiste de Constant Permeke lui-même. Les pelouses millimétrées ont été remplacées par des prairies fleuries plantées d'arbres fruitiers et de noyers. Une gestion écologique de la fauche a été privilégiée. Pendant la période hivernale (de novembre à mars), les trois sculptures de Permeke exposées en permanence dans le jardin – Niobe, Statue funéraire couchée et Marie-Lou – sont enveloppées dans des housses spéciales pour les protéger du gel.

## ACCÈS

Heures d'ouverture du musée :

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre : 10h00 – 17h30. Fermé le lundi

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : 10h00 – 17h30. Fermé les lundis et mardis.

Le jardin est accessible pendant les heures d'ouverture du musée. Les jours de fermeture, à Noël et au Nouvel An, le musée et le jardin sont fermés.

L'entrée au jardin et l'utilisation des chaises longues sont gratuites. La visite du jardin n'implique pas l'obligation de visiter également le musée Permeke, qui est payant.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés.

En cas d'orage et de fortes pluies, le jardin n'est pas accessible.

## PARC DE SCULPTURES

Veuillez ne pas toucher aux statues du parc. Nous vous demandons de ne pas vous asseoir ou grimper dessus.

## FLORE ET FAUNE

Profitez de la nature : vous pouvez marcher sur le gazon, mais les plantes, les fleurs et les champignons ne peuvent pas être cueillis et ne sont pas destinés à la consommation. Les arbres et les allées ne doivent pas être marqués. N'abîmez pas les plantes et les équipements.

Vous pouvez pique-niquer n'importe où dans le jardin, mais nous vous demandons de veiller à ce qui suit :

- Emportez vos déchets
- Les barbecues sont interdits
- Le camping n'est pas autorisé
- L'utilisation de brûleurs à gaz ou d'autres appareils de chauffage n'est pas autorisée.

- Veuillez vous abstenir de passer de la musique forte ou de crier.

Les animaux de compagnie sont les bienvenus, mais évitez de laisser votre chien faire ses besoins dans des endroits inappropriés et ramassez toujours ses déjections. Munissez-vous d'un nombre suffisant de sacs. Tenez votre chien en laisse en permanence.

Vous ne pouvez pas vous baigner dans l'étang situé au fond du jardin, et ne laissez pas non plus votre compagnon à quatre pattes s'y baigner.

## MOYENS DE TRANSPORT

- Tous les véhicules à moteur sont interdits dans le jardin, à l'exception des voiturettes motorisées destinées aux personnes à mobilité réduite.
- Si vous venez à vélo, en pedelec, en scooter..., nous vous demandons de garer votre deux roues sur les emplacements prévus devant l'atelier pendant les heures d'ouverture du jardin. Les véhicules doivent être pourvus d'un antivol.
- Les fauteuils roulants et les poussettes sont autorisés dans le jardin. Les poussettes ne peuvent pas être laissées vides dans le jardin.

## PHOTOS

Le jardin et les statues qui s'y trouvent peuvent être photographiés. Si ces photos sont prises à des fins professionnelles, une autorisation écrite doit être obtenue au préalable par e-mail à [info@permekemuseum.be](mailto:info@permekemuseum.be). L'œuvre de Permeke n'est plus soumise à des droits d'auteur. S'il s'agit d'installations temporaires, le demandeur doit vérifier si des droits d'auteur s'appliquent. Le paiement des droits d'auteur est à la charge du demandeur et ne peut en aucun cas être réclamé au Musée Permeke ou au Mu.ZEE.

## SINISTRES

En cas d'incendie, d'accident ou d'évacuation, il convient de suivre les directives du personnel du musée. Il ne sera pas possible d'entrer à nouveau sur le site sans l'autorisation expresse du personnel. Les accidents et/ou les blessures doivent être signalés immédiatement au personnel du musée pour être enregistrés, examinés et éventuellement soignés. Le musée Permeke ne peut être tenu pour responsable en cas de notification tardive.

## POUR CONCLURE

Les collaborateurs du musée se tiennent à votre disposition et seront heureux de vous aider. N'hésitez pas à vous adresser à eux pour obtenir de l'aide, poser des questions ou proposer des suggestions.

Vous pouvez également adresser vos remarques et/ou questions à [info@permekemuseum.be](mailto:info@permekemuseum.be).

Ce règlement est également disponible sur le site [www.permekemuseum.be](http://www.permekemuseum.be).